

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les intempéries du 8 au 13 octobre

Un soulagement pour les Carrillons touchés par les inondations et les coulées de boue qui ont eu lieu entre le 8 et le 13 octobre 2024 : Carrières-sur-Seine fait partie des 75 communes classées en état de catastrophe naturelle.



En effet, suite aux importantes inondations qui ont récemment eu lieu dans plusieurs départements, l'État a mis en œuvre une procédure accélérée de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

La publication de cette décision au Journal Officiel est intervenue le 26 octobre. Vous disposez d'un **DÉLAI MAXIMUM DE 30 JOURS** pour présenter votre demande d'indemnisation auprès de votre compagnie d'assurances.

Concernant les intempéries des 17 et 18 octobre, une nouvelle commission exceptionnelle se réunira dans le courant de la semaine.

Documents

[Arrêté du 23 octobre 2024 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle](#)